

Votre attestation fiscale est désormais disponible en ligne

Cher client,
Chère cliente,

Vous avez souscrit une assurance pension avec avantage fiscal chez Vivium par l'intermédiaire de votre courtier en assurances. Vous pouvez désormais consulter votre **attestation fiscale** via **MyVivium**, un nouvel environnement en ligne où vous pouvez retrouver en toute sécurité les différents documents de votre assurance pension.

Activez vite votre compte sur MyVivium et consultez vos documents

Vous pouvez le faire de deux manières :

- Rendez-vous sur www.myvivium.be
- Ou scannez le **code QR** avec votre smartphone.

<QR>

L'attestation fiscale pour votre assurance pension personnelle a été remise à l'administration fiscale afin que votre avantage soit automatiquement imputé sur votre déclaration en ligne. Vous n'avez donc rien à faire.

Vous avez une assurance dans le cadre d'une activité professionnelle indépendante ? Téléchargez la preuve de paiement de la prime dans **MyVivium** pour la (faire) joindre à votre déclaration. Les documents des contrats conclus dans le cadre d'une société (EIP) ne sont pas encore disponibles sur **MyVivium**.

MyVivium : toujours plus de possibilités

Vous trouverez déjà dans **MyVivium**, pour vos contrats personnels :

- les relevés annuels (certificats et fiches de pension)
- les attestations fiscales (attestations et preuves de paiement de la prime)
- les données de votre profil, que vous pouvez éventuellement adapter vous-même
- les réponses aux questions fréquemment posées

Une fois votre compte activé, vous serez averti(e) dès qu'un document ou une nouvelle fonction est disponible.

Vous avez des questions ? Consultez le site www.myvivium.be/fr/faq. Et votre courtier reste bien entendu à votre disposition.

Cordialement,
Patrick Van Geystelen
Directeur Vie